



Assurance véhicule qui ne circule pas

Par **cyndopub**, le **27/03/2013 à 09:17**

bonjour,rnj'ai une moto que je n'utilise pas. mon assureur m'oblige a prendre une assurance RC + une défense et recours. je trouve dommage de devoir assurer un véhicule qui ne circule pas. que dois-je faire exactement ? **merci**

Par **chaber**, le **27/03/2013 à 09:25**

bonjourrrrrmême remisé, tout véhicule à moteur doit être assuré (sauf moteur démonté)rrnrIl existe des assurances responsabilité civile hors circulation qui sont peu onéreuses